

MANDAT DE LA CHEF DE LA DIRECTION de Industries Lassonde Inc.

La Chef de la direction relève du Conseil d'administration. Elle a la responsabilité de voir à l'exécution du plan stratégique et des plans d'exploitation de la Société.

La Chef de la direction voit à la bonne gestion de l'entreprise. Elle s'assure de la santé financière de l'entreprise et de la juste allocation des ressources en capital.

Elle exerce un leadership auprès du personnel et plus particulièrement auprès de l'équipe de direction. Elle est la gardienne des valeurs et de la culture organisationnelle de la Société laquelle compte une riche histoire plus que centenaire.

Plus spécifiquement, elle assume les responsabilités suivantes :

- 1) Avec l'équipe de direction, développer un plan stratégique, un plan d'affaires et les budgets annuels de la Société ;
- 2) Présider le Comité de direction de l'entreprise ;
- 3) Assurer la direction générale des fonctions corporatives suivantes qui relèvent de son autorité immédiate : direction financière, direction des ressources humaines et direction des affaires légales. Ces fonctions visent notamment à assurer l'intégrité financière, le respect des lois et réglementations applicables et la fidélité des informations publiques de la Société ;
- 4) Superviser la direction (assurée par le Président et Chef de l'exploitation) des activités quotidiennes et de l'exécution des plans d'affaires de chacune des unités d'affaires de la Société ;
- 5) Superviser le travail du comité de gestion des risques de la Société ;
- 6) Agir à titre de porte-parole de la Société en matière de gouvernance.

Les objectifs devant être atteints par la Chef de la direction sont déterminés d'après les plans d'affaires et les budgets approuvés par le Conseil d'administration chaque année.